



Nous imaginons. Nous réalisons.

**Livret de
données sur le
développement
durable**

2024



Fortuna Mining

À Fortuna Mining Corporation, nous nous engageons à faire preuve de transparence et de responsabilité dans la communication de nos performances en matière de développement durable. Pour renforcer cet engagement et améliorer l'accès des parties prenantes à des informations fiables et utiles à la prise de décision, nous avons développé un Livret de données sur le développement durable - une ressource dédiée qui complète notre rapport de développement durable 2024.

Afin de s'aligner sur les pratiques de pointe dans le secteur minier, ce document comprend :

- **Index de données** basé sur la norme Metals & Mining 2023 du Sustainability Accounting Standards Board (SASB).
- **Index de données** basé sur les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat ou **Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)** en anglais.
- **Index de données** basé sur les normes du **Global Reporting Initiative (GRI)** : GRI 2021 et à la norme GRI 14 : norme du secteur minier (2024).

Cette ressource est conçue pour aider les parties prenantes à accéder à nos performances dans les domaines clés du développement durable et à les comprendre.

Autres données sur le développement durable

En plus des index de données présentés dans ce livret de données, Fortuna a mis en place un **Centre d'analyse interactif** qui comprend les données de développement durable de Fortuna Mining Corporation afin de fournir des aperçus clairs et cohérents de notre performance dans les domaines ESG clés. Les données sont organisées selon les catégories suivantes : **Climat et énergie (Climate and Energy)**, **Environnement (Environment)**, **Social (Social)**, **Gouvernance (Governance)** et **Normalisation des dénominateurs (Normalizing denominators)**. Les données sont présentées à la fois au niveau corporatif et pour chacune de nos mines en exploitation et de nos projets d'exploration, ce qui permet une analyse spécifique par site et des comparaisons significatives entre nos opérations. Lorsque cela est possible, nous fournissons des données quantitatives sur au moins cinq années consécutives afin de soutenir l'analyse des tendances et de démontrer nos progrès au fil du temps. Toutes les données peuvent être téléchargées.



Pour accéder à notre **Centre d'analyse interactif**, veuillez cliquer ici et sélectionner ESG dans la partie droite du site web et le sujet qui vous intéresse.

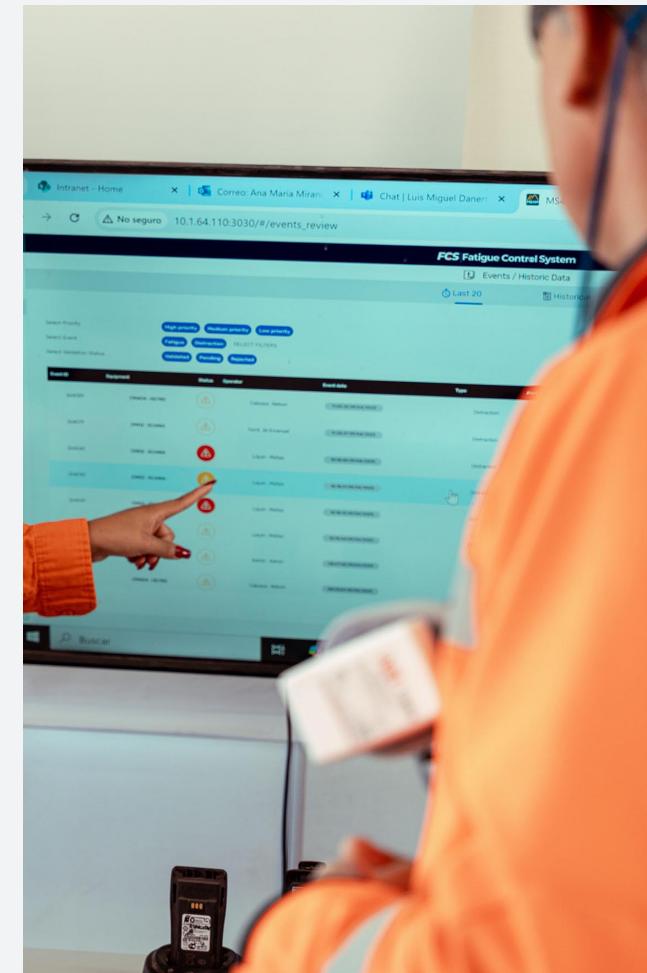


Table des matières

Index de données 2024 relatif à SASB	3
Index de données 2024 relatif à TCFD	12
Index de données 2024 relatif à GRI	14

Index de données 2024 relatif à SASB

Cette section fournit un index de contenu aligné sur *la norme 2023 SASB Metals & Mining*, mettant en correspondance les divulgations de Fortuna avec les sujets et les mesures SASB pertinents. Chaque entrée comprend des références aux endroits spécifiques de notre Rapport de développement durable 2024 où les informations correspondantes peuvent être trouvées.

Sujet	Code de l'indicateur	Paramètre	Divulgation 2024
Émissions de gaz à effet de serre	SASB EM-MM-110a.1	Émissions globales brutes de portée 1, pourcentage couvert par des réglementations limitant les émissions	<p>119 698 Tonnes métriques (t) CO₂-e, 0% couvert par des réglementations limitant les émissions.</p>
	SASB EM-MM-110a.2	Discussion sur le long terme et le court terme	<p>Fortuna s'engage à analyser les risques et les opportunités du changement climatique dans ses activités, à intégrer les facteurs du changement climatique dans sa planification stratégique à long terme et à développer des plans d'action tactiques à court terme pour le changement climatique. Notre approche de la gestion du changement climatique est guidée par trois piliers clés, qui s'alignent sur les facteurs de changement climatique identifiés comme ayant le plus grand potentiel d'influencer la valeur de la société dans l'évaluation de la matérialité liée au changement climatique.</p> <p>Nous nous engageons à fixer des cibles de réduction des émissions de GES à court et à long terme, ainsi que d'autres cibles climatiques, le cas échéant. En 2022 et 2023, les principaux efforts de Fortuna en matière de climat ont été de mener les études requises sur la consommation d'énergie et les émissions de GES sur chaque site minier pour nous permettre de fixer une cible crédible et réalisable. Début 2024, nous avons dévoilé notre cible de réduction des émissions de GES et nos quatre initiatives clés qui permettront à Fortuna d'atteindre ses objectifs grâce à des investissements fiables, abordables et compétitifs.</p> <p>Fortuna a défini un scénario de référence « Business as Usual » (BAU) afin de cadrer son engagement de réduction des émissions de GES. Le BAU est une mesure définie comme une prévision des émissions de GES futures sans mesures d'atténuation, c'est-à-dire dans une situation où aucune action de réduction n'est entreprise pendant la période considérée. Fortuna s'est aligné sur un cible fondée sur un scénario BAU en reconnaissant que ses émissions de GES et son profil énergétique changeront au fil du temps avec la croissance continue des opérations et de l'entreprise. Toutes les mines en exploitation de Fortuna sont couvertes par cet objectif BAU. Selon les estimations de la durée de vie des mines (LoM) de 2022, les émissions de GES de portée 1 et 2 prévues dans un scénario BAU en 2030 seraient de 136 500 tonnes de dioxyde de carbone (« tCO₂ »). Fortuna s'engage à réduire ces émissions de portée 1 et 2 à un niveau d'au moins 116 000 tCO₂ en 2030, ce qui représente une réduction de 20 500 tCO₂ ou 15 % d'émissions de moins que les émissions projetées dans le scénario BAU.</p> <p>En outre, nos équipes sur site explorent en permanence les moyens d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les coûts opérationnels, ce qui se traduit souvent par des réductions d'émissions supplémentaires.</p> <p>Nous avons fixé les cibles climatiques à court terme suivants pour 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensité des émissions de GES par millier de tonnes de minerai traité : 20,67 tCO₂eq/kt. Performance inférieure à la cible. • Intensité de la consommation d'énergie par tonne de minerai traité : 0,24 GJ/t. Performance inférieure à la cible • Consommation d'eau douce par tonne de minerai traité : 0,71 m³/t - Performance inférieure à la cible. <p>Notre déclaration de position sur le changement climatique articule notre approche du changement climatique et nos principaux engagements liés au climat.</p> <p>Voir la section Changement climatique de Fortuna du rapport de développement durable 2024 pour un aperçu de l'approche de la société en matière d'atténuation des risques liés au climat et de saisir des opportunités.</p>

Sujet	Code de l'indicateur	Paramètre	Divulgation 2024
Qualité de l'air	SASB EM-MM-120a.1	Les émissions atmosphériques des polluants suivants : (1) CO (2) NOx (à l'exclusion du N ₂ O) (3) SOx (4) Particules en suspension (PM ₁₀) (5) Mercure (Hg) (6) Plomb (Pb) (7) Composés organiques volatils (COV)	Fortuna fournit des données sur les concentrations d'émissions atmosphériques (1) 1522 ug/m ³ (2) 23,53 ug/m ³ (3) 3,58 ug/m ³ (4) 54,00 ug/m ³ (5) 8,25 ug/m ³ (6) 0,01 ug/m ³ (7) 0,19 ug/m ³
Gestion de l'énergie	SASB EM-MM-130a.1	(1) Énergie totale consommée, (2) Pourcentage d'électricité du réseau (3) Pourcentage d'électricité renouvelable	(1) 2 267 716 GJ (2) 30 % (3) 14 % La production minière de Fortuna a augmenté en 2024 par rapport à 2023, principalement en raison de la mine Séguéla, qui est devenue la cinquième mine en exploitation de Fortuna à la mi-2023. Cela a entraîné une augmentation de la consommation d'énergie, de carburant et d'électricité. En 2024, 30 % de la consommation globale d'énergie de Fortuna provient de l'électricité du réseau, tandis que 14 % proviennent des énergies renouvelables. L'incorporation de Séguéla a entraîné une diminution du pourcentage d'énergie renouvelable totale consommée à 14 %, principalement en raison de sa dépendance au diesel pour les activités minières. Inversement, à mesure que la mine de San José approchait de la clôture, la production a diminué, ce qui a contribué à réduire la consommation d'énergie. Des économies d'énergie supplémentaires ont été réalisées à Caylloma, grâce à la réduction des activités de forage et à la mise en œuvre d'un système SCADA, qui a optimisé le démarrage des équipements dans les zones opérationnelles telles que les systèmes de ventilation.
Gestion de l'eau	SASB EM-MM-140a.1	1) Total de l'eau prélevée (2) Total de l'eau consommée, Pourcentage de chaque région ayant un stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé	(1) 3 545 milliers de m ³ , 0 %. (2) 3 410 milliers de m ³ , 0 %.
	SASB EM-MM-140a.2	Nombre d'incidents de non-conformité associés aux permis, normes et réglementations en matière de qualité de l'eau	Zéro (0)
Gestion des déchets et des matières dangereuses	SASB EM-MM-150a.4	Poids total des déchets non minéraux produits	2 032 tonnes métriques
	SASB EM-MM-150a.5	Poids total des résidus miniers produits	3 211 253 tonnes et 13 % recyclés sous forme de remblai en pâte.
	SASB EM-MM-150a.6	Poids total des stériles générés	19 703 399 tonnes métriques
	SASB EM-MM-150a.7	Poids total des déchets dangereux produits	1144 tonnes métriques
	SASB EM-MM-150a.8	Poids total des déchets dangereux recyclés	478 tonnes métriques
	SASB EM-MM-150a.9	Nombre d'incidents significatifs liés à la gestion des matières et des déchets dangereux	Zéro (0)

Sujet	Code de l'indicateur	Paramètre	Divulgation 2024
Gestion des déchets et des matières dangereuses	SASB EM-MM-150a.10	Description des politiques et procédures de gestion des déchets et des matières dangereuses pour les opérations actives et inactives	<p>Notre approche est guidée par une évaluation de nos activités basée sur les risques. La gestion des déchets s'inscrit dans le cadre de notre système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001, et est guidée par une évaluation de nos activités fondée sur les risques. En fonction des risques identifiés, nous mettons en œuvre des normes, des programmes, des procédures et d'autres contrôles pour garantir l'atténuation des risques. Les principaux outils que nous avons développés pour la gestion des déchets et des matières dangereuses sont nos plans de gestion des déchets et les initiatives liées à la gestion des matières dangereuses.</p> <p>Compte tenu de l'impact potentiel sur l'environnement, la santé et la sécurité de nos employés et des communautés, la gestion des matières dangereuses est obligatoire pour nos filiales. La direction corporative établit des normes ou des lignes directrices et entreprend des audits, tandis que les filiales mettent en œuvre des plans et des procédures de gestion opérationnelle au niveau local.</p> <p>Pour plus de détails sur les plans de gestion des déchets de Fortuna et les initiatives liées à la gestion des matières dangereuses, voir la section sur les déchets et les matières dangereuses du rapport de développement durable 2024.</p>
Impacts sur la biodiversité	SASB EM-MM-160a.1	Description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs	<p>Notre politique environnementale, approuvée par le Conseil d'administration, est guidée par la norme ISO 14001:2015 relative aux systèmes de gestion de l'environnement. Elle reflète notre engagement en faveur de la protection de l'environnement, du respect des réglementations et de la conservation de la biodiversité tout au long du cycle de vie de l'exploitation minière. Nous visons à certifier tous les sites opérationnels selon la norme ISO 14001 et intégrons activement l'aménagement du territoire et les considérations relatives à la biodiversité dans nos processus. Nous nous engageons auprès des parties prenantes, respectons les zones protégées, soutenons la préservation des forêts tropicales et ne menons pas d'activités d'exploration ou d'exploitation minière dans les zones protégées.</p> <p>Nous identifions les impacts environnementaux et sociaux, les risques et les opportunités de nos projets sur la nature, y compris la biodiversité, afin d'éviter et d'atténuer les risques et les impacts sur la biodiversité et de remettre en état les terres après la clôture de la mine. Nous nous engageons à résérer des fonds suffisants pour garantir la mise en œuvre des plans de fermeture des mines, ainsi que des activités de réhabilitation et de remise en état.</p> <p>Notre approche de la gestion de la biodiversité est fondée sur la conformité avec les réglementations nationales de pays hôtes et alignée sur les meilleures pratiques internationales, y compris la norme de performance 6 de la SFI et les orientations émergentes du groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD). Dès les premières étapes du développement d'un projet, nous réalisons des évaluations de l'impact sur la biodiversité et élaborons des plans de gestion dans le cadre de nos évaluations de l'impact environnemental et social (EIES). Ces plans s'appuient sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et sur les réglementations locales applicables. Les plans de gestion de la biodiversité sont mis en œuvre et régulièrement mis à jour tout au long des opérations afin de refléter l'évolution des conditions et des préoccupations. Nous intégrons également des considérations relatives à la biodiversité dans nos plans de fermeture des mines afin de garantir une protection à long terme et une gestion responsable des écosystèmes locaux.</p> <p>Notre approche de la fermeture des mines va au-delà de la conformité réglementaire et de la responsabilité environnementale. Nous considérons la fermeture comme une opportunité de créer de la valeur à long terme pour la société en réaffectant les sites, en créant des opportunités de revenus secondaires et en soutenant des communautés résilientes et autonomes. La planification de la clôture commence dès les premières étapes du développement du projet afin de s'assurer que les risques et les opportunités de clôture sont identifiés et gérés de manière proactive tout au long de la durée de vie de la mine. Cette intégration permet une transition en douceur entre l'exploitation et la post-clôture, grâce à des solutions adaptées qui respectent les réglementations nationales et, le cas échéant, s'alignent sur les meilleures pratiques et normes internationales.</p> <p>Nous nous engageons à atteindre l'excellence technique, avec des conceptions de clôture axées sur un déclassement sûr, l'enlèvement des infrastructures et la restauration de l'environnement. Notre approche de la fermeture comprend également l'élaboration de plans de transition socio-économiques afin d'obtenir l'acceptation sociale et de favoriser le bien-être à long terme de la communauté.</p> <p>Pour garantir la préparation financière, nous évaluons régulièrement nos obligations légales et financières - les obligations de démantèlement d'actifs (ARO) - sur la base de la perturbation réelle des sites. Cela nous permet de conserver la capacité financière de fermer une mine à n'importe quel stade, si nécessaire. Les provisions pour clôture et remise en état sont divulguées de manière transparente dans nos rapports financiers et de développement durable. En fin de compte, nous visons un processus de fermeture sans incident qui garantisse la stabilité de l'environnement post-fermeture, le respect total de la législation durable et positif grâce à une utilisation durable des terres après l'exploitation minière. Les dispositions relatives à la fermeture et à la remise en état sont présentées dans nos rapports financiers et de développement durable.</p> <p>Pour plus de détails sur les politiques et pratiques de gestion environnementale de Fortuna pour les sites actifs, voir les sections Biodiversité et Clôture et réhabilitation de la mine du rapport de développement durable 2024.</p>

Sujet	Code de l'indicateur	Paramètre	Divulgation 2024
Impacts sur la biodiversité	SASB EM-MM-160a.2	Pourcentage de sites miniers où le drainage minier acide est : (1) prévu, (2) activement modéré, et (3) en cours de traitement ou de remédiation	<p>Les résultats du suivi du drainage minier acide (DRA) dans nos mines en exploitation montrent que ce phénomène ne constitue actuellement pas un sujet de préoccupation, car aucune roche génératrice d'acide n'a été identifiée sur l'un de nos sites miniers. Toutefois, il existe une situation héritée de la mine Caylloma au Pérou, où le dépôt de stériles Don Luis, associé à l'ancien exploitant et propriétaire, est géré de manière à traiter une petite quantité d'eau acide actuellement générée. Il n'y a actuellement aucun impact environnemental résiduel enregistré, en raison du traitement en place.</p> <p>(1) 0 % (2) 20 % (3) 20 %</p>
	SASB EM-MM-160a.3	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de sites bénéficiant d'un statut de conservation protégé ou accueillant l'habitat d'espèces menacées.	<p>Nous ne menons pas d'opérations d'exploration ou d'exploitation minière dans des zones protégées conformément aux conventions internationales. La mine Caylloma est située à proximité de zones présentant une grande valeur en termes de biodiversité, notamment des zones humides et des lagunes andines, qui sont considérées comme des écosystèmes fragiles en vertu de l'article 99 de la loi générale sur l'environnement du Pérou. La mine Caylloma a mis en place un plan de gestion de la biodiversité. Ce plan comprend des engagements visant à prévenir et à atténuer les impacts potentiels sur la biodiversité, un programme de surveillance biologique semestriel couvrant la flore et la faune dans 19 stations réparties dans différents types de végétation, ainsi qu'une analyse de sensibilité permettant d'identifier les habitats et les espèces critiques nécessitant une protection accrue. Les données collectées soutiennent la prise de décision à long terme et les efforts de conservation. Certaines espèces protégées se trouvent sur les propriétés de Caylloma, San José, Lindero et Yaramoko et des plans sont en place pour gérer les impacts.</p> <p>En poids :</p> <p>(1) 0 % (2) 0 %</p> <p>Pour plus de détails, voir la section sur la biodiversité du rapport de développement durable 2024.</p>
Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones	SASB EM-MM-210a.1	Pourcentage de (1) réserves minérales prouvées et (2) probables dans ou à proximité de zones de conflit	<p>C'est dans le cadre de ses activités en Afrique de l'Ouest que Fortuna est le plus exposé aux risques de sécurité. La situation en matière de sécurité dans le nord du Burkina Faso est généralement considérée comme instable. C'est pourquoi la mine Yaramoko a mis en place un solide système de gestion de la sécurité. Ce système de gestion de la sécurité fait l'objet d'une évaluation permanente afin de garantir la sécurité de nos employés et des communautés locales.</p> <p>En poids :</p> <p>(1) 0,08 % (2) 1,24 %</p> <p>Pour plus de détails, voir la section Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones du rapport de développement durable 2024.</p>
	SASB EM-MM-210a.2	Pourcentage de (1) réserves minérales prouvées et (2) probables dans ou à proximité des terres indigènes	<p>Nos activités sont situées dans ou à proximité de territoires occupés ou revendiqués par des peuples autochtones. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> À Caylloma (Bateas), la communauté de Santa Rosa pourrait être reconnue comme autochtone par le ministère péruvien de la culture à l'avenir. Selon la loi mexicaine, les municipalités entourant San José (Cuzcatlán) qui ont des systèmes de gouvernance coutumière sont reconnues par les autorités comme autochtones. Lindero (Mansfield) est situé à 75 kilomètres de la communauté la plus proche, Tolar Grande, dont la plupart des habitants sont membres de la communauté indigène Kolla, officiellement reconnue. <p>Les pays d'Afrique de l'Ouest que sont le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ne comptent aucune communauté autochtone enregistrée.</p> <p>En poids</p> <p>(1) 0,55 % (2) 4,26 %</p> <p>Pour plus de détails, voir la section Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones du rapport de développement durable 2024.</p>

Sujet	Code de l'indicateur	Paramètre	Divulgation 2024
Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones	SASB EM-MM-210a.3	Discussion sur les processus d'engagement et les pratiques de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, de droits des populations autochtones et d'opérations dans les zones de conflit	<p>Notre approche des droits de l'homme est proactive et globale, guidée par notre politique des droits de l'homme et les principaux cadres internationaux, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.</p> <p>Nos procédures de diligence raisonnable sont conçues pour prévenir les violations potentielles des droits de l'homme dans le cadre de nos activités et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous procédons notamment à des audits afin d'identifier les problèmes réels ou potentiels en matière de droits de l'homme. Lorsque des écarts ou des axes d'amélioration sont identifiés, des mesures correctives sont mises en œuvre et enregistrées dans notre système de gestion, tant au niveau des filiales que de l'entreprise. Cette attitude proactive nous permet d'éviter les perturbations opérationnelles, de réduire les coûts potentiels liés aux règlements ou aux paiements d'indemnités, et de protéger nos actifs dans les zones sensibles.</p> <p>Un élément clé de notre approche est la sensibilisation et la formation régulières de notre personnel, y compris la formation annuelle obligatoire sur notre politique en matière de droits de l'homme. Nous nous assurons ainsi que nos employés comprennent leurs responsabilités et contribuent activement au respect des droits de l'homme dans l'ensemble de nos activités. Une autre pierre angulaire de notre approche est notre mécanisme opérationnel de règlement des griefs, applicable à toutes les filiales. Ce mécanisme a été conçu en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi qu'avec les bonnes pratiques du secteur. La gestion des griefs joue un rôle important en nous aidant à maintenir notre licence sociale d'exploitation. Pour plus d'informations, voir la section Relations avec les communautés.</p> <p>Toutes nos mines disposent d'un personnel de sécurité, dont certains sont employés directement par la société ou par des entreprises de sécurité publiques et privées externes. Les fournisseurs de sécurité sous contrat sont tenus de reconnaître et de respecter la politique de Fortuna en matière de droits de l'homme, le code de conduite et d'éthique des affaires et le code de conduite et d'éthique des fournisseurs. Tout le personnel de sécurité privé interne et externe doit recevoir une formation aux droits de l'homme conforme à la réglementation locale et/ou aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.</p> <p>Pour plus de détails, y compris sur nos approches spécifiques de l'engagement avec les communautés autochtones, voir la section Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones du rapport de développement durable 2024.</p>

Sujet	Code de l'indicateur	Paramètre	Divulgation 2024
Relations communautaires	SASB EM-MM-210b.1	Discussion sur le processus de gestion des risques et les opportunités liées aux droits et aux intérêts de la communauté	<p>Notre politique de relations avec les communautés guide nos filiales dans le respect des normes les plus élevées en matière de performances sociales à tous les stades du cycle de vie d'une mine, de l'exploration à la fermeture. Notre approche repose sur un dialogue permanent, un respect mutuel et une collaboration transparente avec les parties prenantes locales afin de maintenir notre licence sociale d'exploitation et de générer une valeur à long terme pour les communautés d'accueil.</p> <p>Dès les premières étapes du développement d'un projet, nos filiales s'engagent avec les parties prenantes par le biais de processus inclusifs et participatifs afin d'établir une compréhension et une confiance mutuelles. Cela comprend la cartographie des parties prenantes, la planification de l'engagement communautaire et la conception de programmes d'investissement participatifs. Nos stratégies d'engagement globales comprennent l'exploitation de bureaux de services communautaires locaux, la création de comités de parties prenantes locales, la collaboration avec les autorités, la participation à des événements communautaires et l'organisation de consultations et de réunions participatives afin d'identifier et de hiérarchiser les préoccupations et les besoins de développement de la communauté.</p> <p>Reconnaissant que des problèmes peuvent survenir même dans le contexte de relations solides, chaque filiale dispose d'un mécanisme de règlement des griefs au niveau local, parallèlement à notre canal de dénonciation des dysfonctionnements de l'entreprise. En 2023, nous avons mis en place une norme de gestion des griefs des parties prenantes externes à l'échelle de l'entreprise, applicable à toutes les filiales et activités, y compris l'exploration et la construction. Cette norme établit un mécanisme formel, non judiciaire et fondé sur le dialogue pour recevoir, gérer et répondre aux griefs des parties prenantes et tenter d'y remédier. Elle est alignée sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et sur les meilleures pratiques du secteur. Nous contrôlons régulièrement l'efficacité de ces mécanismes afin de nous assurer qu'ils restent accessibles, transparents et adaptés aux besoins de la communauté.</p> <p>Nos filiales veillent également à ce que nos activités génèrent des retombées économiques locales. Nous donnons la priorité à l'embauche et à l'approvisionnement locaux dans nos zones d'influence et pouvons mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités ou de formation pour améliorer l'emploi local et la préparation des fournisseurs.</p> <p>Nous nous engageons à gérer les risques et les opportunités sociales par le biais de plans de relations communautaires au niveau des sites, qui comprennent des programmes sociaux, des investissements directs et, dans certains cas, des accords formels volontaires avec les communautés. Ces efforts sont complétés par des contributions aux fonds de développement local obligatoires, le cas échéant, conformément aux réglementations fiscales nationales. Nos initiatives d'investissement social sont conçues pour soutenir le développement durable, en particulier dans des domaines tels que l'éducation et la santé, et s'alignent sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.</p> <p>Pour plus de détails sur notre approche de la gestion des risques et des opportunités associés aux communautés, voir la section Relations avec les communautés du Rapport de développement durable 2024.</p>
	SASB EM-MM-210b.2	Nombre et durée des retards non techniques	En 2024, nous n'avons pas connu de retard non technique
Relations de travail	SASB EM-MM-310a.1	Pourcentage de la main-d'œuvre active couverte par une convention collective, répartis entre les employés américains et étrangers	69 % des employés sont couverts par des conventions collectives. La société n'a pas d'employés des États-Unis.
	SASB EM-MM-310a.2	Nombre et durée des grèves et des lock-out	Zéro (0) grèves et lock-outs d'une durée de zéro (0) jours.
Santé et sécurité des effectifs	SASB EM-MM-320a.1	(1) taux d'incidence total MSHA, (2) taux d'accidents mortels (3) taux de fréquence des presqu'accidents (NMFR) et (4) moyenne des heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence pour (a) les employés à temps plein et (b) les employés salariés	<p>(1) Taux d'incidence total MSHAe (a) 0,21 (b) 0,32</p> <p>(2) Taux de mortalité (a) 0,00 (b) 0,00</p> <p>(3) Taux de fréquence des presqu'accidents (NMFR) (a) 210 (b) 1,77</p> <p>(4) Moyenne des heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence (a) 65,68 heures (b) 24,15 heures</p>

Sujet	Code de l'indicateur	Paramètre	Divulgation 2024
Éthique et transparence des affaires	SASB EM-MM-510a.1	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et de la corruption active tout au long de la chaîne de valeur	<p>Notre code de conduite et d'éthique, approuvé par le Conseil d'administration, définit les principes régissant notre comportement. Le comité d'audit du Conseil d'administration en assure la surveillance et le chef du service de la conformité (CCO) est responsable de sa mise en œuvre. Notre politique de lutte contre la corruption, approuvée par le conseil d'administration, porte notamment sur la corruption active, la corruption, le blanchiment d'argent, les paiements de facilitation, les cadeaux et les contributions communautaires et politiques. Le comité de gouvernance d'entreprise et des nominations du conseil d'administration assure la surveillance, et le chef de la direction est responsable de la mise en œuvre de cette politique. Le CCO a nommé des responsables nationaux et régionaux de la conformité (DCO) en Argentine, au Mexique, au Pérou et en Afrique de l'Ouest pour aider à garantir le respect de la politique dans les juridictions locales. Tout employé qui connaît ou soupçonne une violation du code doit la signaler par l'intermédiaire de notre canal de dénonciation. Les rapports sont traités de manière strictement confidentielle et les représailles contre les dénonciateurs ne sont pas tolérées.</p> <p>Un exemplaire de la politique de lutte contre la corruption est remis à tous les nouveaux employés et à tous les partenaires, agents, consultants et autres parties contractantes qui interagissent avec des fonctionnaires en notre nom. Nous organisons des formations spécialisées sur cette politique à l'intention de la direction et des employés ciblés. Ces derniers doivent certifier chaque année qu'ils ont respecté la politique de lutte contre la corruption et qu'ils n'ont pas connaissance de violations potentielles de la part d'autres personnes. En outre, tous les directeurs et employés sont formés à la lutte contre la corruption dans le cadre de la formation annuelle à l'éthique. Les employés qui ont connaissance d'une violation potentielle de la politique doivent la signaler à leur supérieur hiérarchique ou au CCO dans les plus brefs délais. Le superviseur ou le directeur qui reçoit un rapport doit immédiatement communiquer l'information au CCO par le biais de la procédure de dénonciation. Les employés peuvent également faire un rapport anonyme par l'intermédiaire du canal de dénonciation. Chaque année, le CCO demande aux responsables de la conformité des filiales, aux directeurs et aux responsables financiers et administratifs de confirmer l'efficacité de la politique. Le CCO doit signaler au président du comité d'audit toutes les violations potentielles de la politique ou des lois anti-corruption applicables. Le comité d'audit, en consultation avec le CCO, détermine la manière d'enquêter sur le rapport et veille à ce qu'il y ait un suivi approprié jusqu'à ce que la question ait été résolue de manière satisfaisante. Le CCO dirige l'enquête et rend compte directement au comité d'audit. Le CCO et le comité d'audit peuvent demander un avis externe, si nécessaire. Les cas sont signalés au conseil d'administration par l'intermédiaire du comité d'audit. Chaque année, le CCO demande aux responsables de la conformité des filiales, aux directeurs et aux directeurs financiers et administratifs de confirmer l'efficacité de la politique.</p> <p>Nous disposons d'un canal de dénonciation pour les questions et les plaintes des employés et des autres parties prenantes concernant des violations potentielles de nos politiques d'entreprise, y compris le code de conduite et d'éthique des affaires, et notamment la politique de lutte contre la corruption. Les signalements peuvent être faits en personne à un superviseur/directeur, par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique d'urgence ouverte 24 heures sur 24 ou sur le site web de la chaîne. La chaîne est présentée aux employés au cours du processus d'intégration et est soulignée lors de la formation annuelle sur le code d'éthique et de conduite des affaires. Nous avons également pris des mesures pour mieux faire connaître ce canal aux entrepreneurs et aux consultants, ce qui a entraîné une augmentation de son utilisation, plus de la moitié des rapports enregistrés provenant de non-salariés.</p> <p>Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés vérifiés, des audits externes annuels sont réalisés par des cabinets comptables de renommée internationale. Ces audits vérifient également que le canal de dénonciation est actif et fonctionne correctement.</p> <p>Pour plus de détails sur le système de gestion de Fortuna pour la prévention de la corruption et de la corruption active tout au long de la chaîne de valeur, voir la section Éthique et transparence des affaires du rapport de développement durable 2024.</p>
	SASB EM-MM-510a.2	Production dans les pays qui occupent les 20 derniers rangs de l'index de perception de la corruption par Transparency International	<p>0 tonne métrique vendable</p> <p>Aucune de nos productions n'est réalisée dans des pays figurant dans les 20 derniers rangs de l'Index de Perception de la Corruption 2024.</p>

Sujet	Code de l'indicateur	Paramètre	Divulgation 2024
Gestion et installations de stockage des résidus	SASB EM-MM-540a.1	Tableau d'inventaire des installations de stockage de résidus : (1) le nom de l'installation, (2) l'emplacement, (3) le statut de propriété, (4) le statut opérationnel, (5) la méthode de construction, (6) la capacité de stockage maximale autorisée, (7) la quantité actuelle de résidus stockés, (8) la classification des conséquences, (9) de la plus récente évaluation technique indépendante, (10) les conclusions matérielles, (11) les mesures d'atténuation, (12) l'EPRP spécifique au site	<p>Le tableau des installations de stockage des résidus de Fortuna se trouve dans la section Gestion des installations de stockage des résidus du Rapport de développement durable 2024.</p>
	SASB EM-MM-540a.2	Résumé des systèmes de gestion des résidus et de la structure de gouvernance utilisés pour contrôler et maintenir la stabilité des installations de stockage des résidus	<p>Le comité de développement durable du conseil d'administration supervise la gestion des résidus et le premier vice-président chargé du développement durable, qui rend compte au directeur général, est responsable de la gestion des résidus en tant que cadre responsable (Accountable Executive - AE).</p> <p>Le directeur général de la géotechnique, des résidus et de l'eau, en tant qu'ingénieur responsable du parc à résidus (Corporate Director, Geotechnical, Tailings and Water, as Corporate Responsible Tailings Facility Engineer - CRTFE), supervise les projets de parc à résidus et fournit des conseils techniques aux opérations pour toutes les questions relatives à l'eau et aux résidus. Tous les sites d'exploitation ont nommé un ingénieur responsable du parc à résidus (Responsible Tailings Facility Engineer - RTFE) et un RTFE adjoint.</p> <p>Des ingénieurs de référence (Engineers of Records - EOR) issus de sociétés de conseil réputées assurent la conception, la construction et l'évaluation des performances, le soutien opérationnel, les rapports annuels de performance et les dossiers de construction de nos TSF. Les EOR visitent nos sites d'exploitation au moins une fois par an. Un comité indépendant d'examen des résidus (Independent Tailings Review Board - ITRB) fournit un examen indépendant de haut niveau de la planification, du choix du site, de la conception, de la construction, de l'exploitation, de l'entretien, de la surveillance, des performances et de la gestion des risques pour le cycle de vie de l'installation de stockage de résidus. L'ITRB fournit des conseils techniques non contraignants sur les aspects techniques et de gouvernance. Les chefs de pays/directeurs généraux sont responsables de la gestion des résidus au niveau du site. Ils rendent compte au vice-président des opérations et/ou aux directeurs des opérations (COO) d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique latine, qui dépendent du PDG.</p> <p>Trois politiques, approuvées par le conseil d'administration, régissent la gestion des installations de stockage de résidus : La politique environnementale, la politique en matière de santé et de sécurité et la politique en matière de relations avec les communautés. Trois politiques, approuvées par le conseil d'administration, régissent la gestion des installations de stockage de résidus. La déclaration de la position décrit les engagements de la société en matière de gestion sûre des résidus, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations du GITSM et les projets futurs visant à garantir une mise en œuvre proactive de ces orientations.</p> <p>Au cours des dernières années, nous avons mis à jour notre norme technique sur les TSF, initialement basée sur la CDA, et développé deux normes supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre de GITSM : la norme de gouvernance des TSF et la norme sociale des TSF. L'objectif de la norme technique est de fournir des exigences techniques spécifiques et des conseils pour garantir une gestion sûre des installations de stockage des résidus dans les filiales de Fortuna, en définissant le travail technique minimum à effectuer, les rôles et les responsabilités ainsi que les processus et les outils de gestion globale pour la conception, la planification, la conception, la construction initiale, l'exploitation et la construction continue, la clôture provisoire, la clôture et la post-clôture des infrastructures de stockage des résidus.</p> <p>L'objectif de la norme sociale est de définir les exigences sociales minimales en matière de gestion des résidus qui doivent être respectées par les projets et les opérations de Fortuna. Les attentes en matière de performance sont établies pour les TSF à chaque étape de leur cycle de vie, conformément à la norme technique TSF et à la norme de gouvernance TSF.</p> <p>Nous avons également introduit le cadre du plan d'engagement des parties prenantes du bassin hydrographique (Watershed Stakeholder Engagement Plan - WSEP) en 2024 pour guider le développement de plans spécifiques au site conformément aux exigences de la GITSM. Ce cadre comprenait un modèle recommandé de plan d'engagement des parties prenantes du bassin versant décrivant les principales activités d'engagement liées à la gestion de l'eau, du bassin versant et du TSF qui doivent être menées à chaque étape du projet.</p> <p>Pour plus de détails, voir la section sur les installations de stockage des résidus dans le rapport sur le développement durable 2024.</p>

Sujet	Code de l'indicateur	Paramètre	Divulgation 2024
Gestion et installations de stockage des résidus	SASB EM-MM-540a.3	Approche de l'élaboration de plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence (EPRP) pour les installations de stockage de résidus miniers	<p>Toutes nos mines en exploitation disposent d'un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (Emergency Preparedness and Response Plan - EPRP) et s'entraînent régulièrement à faire face aux situations d'urgence. Nos plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention détaillés comprennent des éléments de risque plus importants sur ce qu'il faut faire en cas d'accidents miniers, d'usine ou de maintenance, de déversements dans l'environnement ou de problèmes imprévus avec nos installations de stockage de matières dangereuses. Les EOR fournissent des plans détaillés, spécifiques à chaque site, élaborés pour identifier les dangers des TSF et évaluer la capacité interne et externe à y répondre. Les opérations se préparent et s'entraînent aux situations d'urgence et à la manière d'y répondre tous les deux ans pour les TSFs dont la classification des conséquences est « élevée ou supérieure » et tous les cinq ans pour les TSF dont la classification est « importante ou inférieure ». Les EPRP et les manuels OMS sont également mis à jour chaque année.</p> <p>Les niveaux d'urgence et les protocoles de communication, ainsi que nos EPRP détaillés, sont partagés et communiqués si nécessaire à nos employés, à nos sous-traitants, aux agences du secteur public, aux premiers intervenants, aux autorités locales et aux institutions, dans un souci de transparence et d'amélioration du temps de réponse en cas de besoin. Notre EPRP sera mis à jour conformément aux lignes directrices de la GISTM.</p> <p>Voir la section sur les installations de stockage des résidus dans le rapport de développement durable 2024 pour plus de détails.</p>
Paramètres d'activité	SASB EM-MM-000.A	Production de (1) minerais métalliques et (2) produits métalliques finis	<p>En 2024, la production de minerais métalliques de Fortuna était de 9 671 298 tonnes métriques vendables. La production de 2024 par type de produit est également incluse ci-dessous.</p> <p>Argent Moz 3,72 Or koz 369,64 Plomb Mlb 39,56 Zinc Mlb 51,91</p> <p>Pour plus de détails sur la société, voir la section À propos de Fortuna Mining dans le rapport de développement durable 2024.</p>
	SASB EM-MM-000.B	Nombre total d'employés, pourcentage de sous-traitants	4 910 employés, 54% de sous-traitants

Index de données 2024 relatif à TCFD

Cette section présente un index des données aligné sur les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat, TCFD pour son acronyme en anglais). Nous décrivons la manière dont nous rendons compte des risques et des opportunités liés au climat dans les quatre piliers fondamentaux de la TCFD : Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, et Paramètres et Objectifs. L'index fournit des références directes aux sections pertinentes de notre rapport sur le développement durable, ce qui permet aux parties prenantes d'accéder plus facilement à nos divulgations liées au climat.

Catégorie	Recommandation	Divulgations recommandées à l'appui	Performance
Gouvernance	Divulguer la gouvernance de l'organisation en ce qui concerne les risques et les opportunités liés au climat.	(a) Décrire la surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat.	Veuillez consulter les liens suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Gouvernance / Surveillance du changement climatique par le conseil d'administration
	Divulguer la gouvernance de l'organisation en ce qui concerne les risques et les opportunités liés au climat.	(b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.	Veuillez consulter les liens suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Gouvernance / Responsabilité de gestion pour le changement climatique
Stratégie	Divulguer les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont significatives.	(a) Décrire les risques et les opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme.	Veuillez consulter les liens suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie • Gestion des risques • Gestion des risques / Gestion des risques climatiques
	Divulguer les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont significatives.	(b) Décrire l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	Veuillez consulter les liens suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie • Gestion des risques • Gestion des risques / Gestion des risques climatiques • Prise de position sur le changement climatique • Notre performance • Notre performance / Tableau Vue d'ensemble des efforts d'atténuation des risques liés au climat
	Divulguer les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont significatives.	(c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2°C ou moins.	Veuillez consulter les liens suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie • Gestion des risques / Analyse des scénarios de changement climatique

Catégorie	Recommandation	Divulgations recommandées à l'appui	Performance
Gestion des risques	Divulguer comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	(a) Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat mis en place par l'organisation.	Veuillez consulter les liens suivants : • Gestion des risques • Gestion des risques / Gestion des risques climatiques
	Divulguer comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	(b) Décrire les processus de gestion des risques liés au climat mis en place par l'organisation.	
	Divulguer comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	(c) Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation.	
Paramètres et objectifs	Divulguer les paramètres et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat, lorsque ces informations sont significatives.	(a) Indiquer les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	Veuillez consulter les liens suivants : • Paramètres et objectifs • Notre performance
	Divulguer les paramètres et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat, lorsque ces informations sont significatives.	(b) Divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1, 2 et, le cas échéant, 3, ainsi que les risques qui y sont liés.	Veuillez consulter les liens suivants : • Paramètres et objectifs • Notre performance • Notre performance / Tableau des paramètres liées au climat
	Divulguer les paramètres et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat, lorsque ces informations sont significatives.	(c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat, ainsi que les résultats obtenus par rapport à ces objectifs.	Veuillez consulter les liens suivants : • Paramètres et objectifs • Notre performance

Index de données 2024 relatif à GRI

Nous référençons nos informations sur le développement durable en utilisant les normes *GRI 2021* et *GRI 14 : Norme du secteur minier (2024)* pour assurer la transparence et la comparabilité mondiale. Cet index fournit un guide clair de l'endroit où les divulgations spécifiques de la GRI sont abordées dans notre rapport de développement durable 2024, aidant les parties prenantes à naviguer facilement dans notre rapport sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance clés.

DÉCLARATION D'UTILISATION	Fortuna Mining Corporation a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 en se référant aux normes GRI.	
GRI UTILISÉ	GRI 1: Fondation 2021	
Norme gri	Élément d'information	Location
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	Fortuna Mining - Notre société
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Introduction - À propos de ce rapport
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	Introduction - À propos de ce rapport
	2-4 Reformulations d'informations	Annexe : Réitérations des informations du rapport de développement durable 2023
	2-5 Assurance externe	Introduction - À propos de ce rapport
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Fortuna Mining - Notre société Fortuna Mining - Nos opérations Fortuna Mining - Notre exploration
	2-7 Employés	Relations de travail et capital humain - Notre performance
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Relations de travail et capital humain - Notre performance
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Gouvernance Gouvernance - Comités du conseil d'administration Gouvernance - Diversité du conseil d'administration
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance - Diversité du conseil d'administration Circulaire d'information de la direction
	2-11 Président de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire d'information de la direction
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance Gouvernance - Comités du conseil d'administration
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gouvernance - Gestion d'entreprise
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Introduction - A propos de ce rapport Charte de la commission du développement durable
	2-15 Conflits d'intérêts	Code de conduite et d'éthique professionnelle et politique de dénonciation

Norme gri	Élément d'information	Location
GRI 2 : Informations générales 2021	2-16 Communication des préoccupations majeures	Code de conduite et d'éthique professionnelle et politique de dénonciation Éthique des affaires et transparence - Notre approche
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance Circulaire d'information de la direction
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire d'information de la direction
	2-19 Politiques de rémunération	Gouvernance - Rémunération des dirigeants Circulaire d'information de la direction
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	Circulaire d'information de la direction
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	Pas de rapport
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Introduction - Message de notre président, directeur général, administrateur et cofondateur Introduction - Message de notre conseil d'administration Introduction - Message de notre premier vice-président chargé du développement durable
	2-23 Engagements politiques	Gouvernance - Cadre de développement durable Gouvernance - Politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)
	2-24 Intégration des engagements politiques	Gouvernance - Cadre de développement durable Gouvernance - Politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Relations communautaires - Mécanismes de règlement des griefs
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Éthique des affaires et transparence - Notre approche
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Le rapport de développement durable 2024 comprend une section pour chaque facteur de développement durable qui donne un aperçu de l'approche de la société en matière de conformité aux lois et réglementations et rend compte de la performance.
	2-28 Adhésions à des associations	Centre d'analyse interactive
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Stratégie et priorités - Évaluation de la matérialité de l'ESG
	2-30 Négociations collectives	Relations professionnelles et capital humain - Pourquoi est-ce important ? Relations professionnelles et capital humain - Notre performance
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Stratégie et priorités - Évaluation de la matérialité de l'ESG
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Stratégie et priorités - Évaluation de la matérialité de l'ESG
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Le rapport de développement durable 2024 comprend une section pour chaque facteur de développement durable qui inclut : Importance pour Fortuna (y compris les impacts négatifs et positifs potentiels) positifs potentiels) - Approche de gestion - Engagements et objectifs - Mesures prises pour gérer le sujet - Performance de l'entreprise

Norme gri	Élément d'information	Location
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Relations avec la communauté - Notre approche Relations avec la communauté - Notre performance Chaque section « Nos mines » comprend le montant de l'investissement social.
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Relations avec la communauté - Notre performance Chaque section « Nos mines » comprend le montant dépensé auprès de fournisseurs locaux et le pourcentage de fournisseurs locaux.
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Éthique et transparence des affaires - Notre approche
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Éthique et transparence des affaires - Notre performance
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Gestion de l'énergie - Notre performance comprend nos données relatives à l'énergie.
	302-3 Intensité énergétique	Gestion de l'énergie - Notre performance comprend nos données relatives à l'énergie.
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-2 Gestion des impacts liés aux rejets d'eau	Gestion de l'eau - Notre approche
	303-3 Prélèvement d'eau	Gestion de l'eau - Nos performances comprend nos données relatives à l'eau.
	303-4 Rejets d'eau	Gestion de l'eau - Nos performances comprend nos données relatives à l'eau.
	303-5 Consommation d'eau	Gestion de l'eau - Nos performances comprend nos données relatives à l'eau.
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Notre performance comprend nos données sur les émissions de gaz à effet de serre.
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Notre performance comprend nos données sur les émissions de gaz à effet de serre.
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	Actuellement, nous ne mesurons pas les émissions de portée 3 associées aux activités de notre chaîne de valeur lorsque nous ne possédons pas ou ne contrôlons pas la source d'émissions.
	305-4 Intensité des émissions de GES	Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Notre performance comprend nos données sur les émissions de gaz à effet de serre.
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	Qualité de l'air - Notre performance comprend nos données sur la qualité de l'air.
GRI 306 : Déchets 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Gestion des déchets et des matières dangereuses - Pourquoi est-ce important ? Il comprend une vue d'ensemble de nos principales sources de déchets.
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Gestion des déchets et des matières dangereuses - Notre approche
	306-3 Déchets générés	Gestion des déchets et des matières dangereuses - Notre performance comprend nos données relatives aux déchets.
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	Gestion des déchets et des matières dangereuses - Notre performance comprend nos données relatives aux déchets.
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	Gestion des déchets et des matières dangereuses - Notre performance comprend nos données relatives aux déchets.
GRI 401: Emploi 2016	401-1 Embauches de nouveaux employés et rotation du personnel	Relations de travail et capital humain - Notre performance
	401-2 Avantages accordés aux employés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Relations de travail et capital humain - Notre approche

Norme gri	Élément d'information	Location
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	<u>Santé et sécurité des effectifs - Notre approche</u>
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	<u>Santé et sécurité des effectifs - Notre approche</u>
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	<u>Santé et sécurité des effectifs - Notre approche</u>
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	<u>Santé et sécurité des effectifs - Notre approche</u>
	403-9 Accidents du travail	<u>Santé et sécurité des effectifs - Notre performance</u>
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	<u>Relations de travail et capital humain - Notre performance</u>
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	<u>Relations de travail et capital humain - Notre performance</u> <u>Gouvernance - Diversité du conseil d'administration</u>
	405-2 Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	<u>Centre d'analyse de données</u>
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	<u>Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones - Notre performance</u>
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit à la liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	<u>Relations de travail et capital humain - Pourquoi est-ce important ?</u>
GRI 408 : Travail des enfants 2016	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	<u>Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones - Notre performance</u>
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	<u>Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones - Notre performance</u>
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	<u>Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones - Notre performance</u>
GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	<u>Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones - Notre performance</u>
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluations des impacts et programmes de développement	<u>Relations communautaires - Notre approche</u>
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réelles ou potentielles sur les communautés locales	<u>Relations communautaires - Notre approche</u>
GRI 415 : Politique publique 2016	415-1 Contributions politiques	<u>Éthique des affaires et transparence - Notre performance</u>

Norme gri	Élément d'information	Location
GRI14 : Secteur minier 2024	14.2.1 Adaptation et résilience au changement climatique - Gestion des thèmes pertinents	Changement climatique - Notre approche
	14.5.4 Déchets - Déchets générés	Déchets et matières dangereuses - Notre performance
	14.6.1 Résidus - Gestion des thèmes pertinents	Résidus et installations de stockage - Notre approche
	14.6.2 Résidus - Information sectoriels supplémentaires	Résidus et installations de stockage - Pourquoi est-ce important ?
	14.8.1 Fermeture et réhabilitation - Gestion des thèmes pertinents	Clôture et réhabilitation des mines - Notre approche
	14.8.4 Fermeture et réhabilitation - Information sectoriels supplémentaires	Clôture et réhabilitation des mines - Notre performance
	14.8.6 Fermeture et réhabilitation - Information sectoriels supplémentaires	Biodiversité - Notre performance
	14.8.8 Fermeture et réhabilitation - Information sectoriels supplémentaires	Clôture et réhabilitation des mines - Notre performance
	14.11.3 Droits des peuples autochtones - Information sectoriels supplémentaires	Index du contenu de SASB Metals & Mining (en anglais)
	14.15.2 Gestion des incidents critiques - Déversements significatifs	Chaque section « Nos mines » indique le nombre de déversements importants.
	14.15.3 Gestion des incidents critiques - Information sectoriels supplémentaires	Déchets et matières dangereuses - Notre performance
	14.20.3 Liberté syndicale et négociation collective - Information sectoriels supplémentaires	Relations de travail et capital humain - Notre performance
	14.25.2 Zones touchées par des conflits et des zones à haut risque - Information sectoriels supplémentaires	Index du contenu de SASB Metals & Mining (en anglais)



Nous vous invitons à nous faire
part de vos commentaires
à l'adresse suivante
sustainability@fmcmail.com